

Le Mot du Maire

Après encore un été particulier du fait de la crise sanitaire, notre commune poursuit sa défense dans l'affaire nous opposant à un collectif de quelques habitants contre l'édification d'une antenne 4G par la société ORANGE. Nous avons, ainsi que cette société, été condamnés par le tribunal administratif de Grenoble à indemniser une personne du collectif dont la propriété serait affectée dû fait de la vue de la partie supérieure de l'antenne. Ce jugement a également suspendu l'autorisation d'urbanisme délivrée le 21 décembre 2020. Le conseil municipal a décidé de se pourvoir en cassation dans le seul but d'offrir à chacun d'entre nous une réception 4G correcte, continue sur le territoire communal. Le coût de cette procédure représente à ce jour 8520 euros pour notre commune.

Deux autres procédures judiciaires sont aussi en cours sur notre territoire. L'une concerne la demande d'annulation d'un permis d'aménager à Arvey. La seconde, est déposée à l'encontre de Monsieur le Préfet de Savoie sollicitant le retrait de l'arrêté de DUP (Déclaration d'Utilité Publique) qu'il avait délivré pour la création d'une place de retournement au hameau du Mollard.

Vos élus sont très préoccupés par ces prises de positions individualistes qui se multiplient et perturbent la vie ainsi que les budgets de notre collectivité. La journée de fabrication du pain au four d'Arvey n'aura pas lieu cet automne. La famille revendiquant la propriété de ce patrimoine refuse la mise à disposition du four pour cette animation du fait d'une des procédures judiciaires évoquées ci-dessus.

Concernant l'évolution de l'urbanisme, le conseil municipal engage une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU) dans le seul et unique but de favoriser l'aménagement d'anciens bâtiments à vocation agricole et d'autoriser leur changement de destination. Nous reviendrons prochainement sur le sujet de la constructibilité puisque l'Etat dans une loi dite « climat et résilience » a fixé des objectifs de sobriété foncière stricts au « Zéro Artificialisation Net » (ZAN) pour 2050.

Notre commune ainsi que toutes les communes de balcon sur la Combe de Savoie seront directement impactées par cette loi.

Ce sujet est aussi très inquiétant pour l'avenir du développement de nos communes.

Bel automne à tous !